Communiqué de presse

Jeudi
28 août
2025

AMÉNAGEMENTS CYCLABLES

Une nouvelle piste cyclable pour relier Blainville-sur-Orne à Bénouville

Il est désormais possible de rejoindre Bénouville en passant par Blainville-sur-Orne, en circulant sur un nouvel aménagement cyclable sécurisé sur une distance de 600 mètres.

FACILITER LES DÉPLACEMENTS CYCLABLES AU QUOTIDIEN

Cette liaison cyclable est un atout pour le maillage cyclable du territoire. Elle permet en effet de connecter le nord de la commune de Blainville-sur-Orne à la Vélo Francette, qui compte parmi les axes cyclables majeures permettant de rejoindre le cœur de l'agglomération.

Elle permettra également de sécuriser les déplacements des habitants entre Bénouville et Blainville-sur-Orne et notamment les collégiens.

Avant ce projet, il n'existait aucun aménagement cyclable sur le pont et à proximité de l'échangeur de la RD515, comme le montre les photos, ci-dessous :

CONTACT PRESSE : Daniela TERZI · 07 84 51 03 97 · d.terzi@caenlamer.fr · **caenlamer.fr**

Caenlamer
NORMANDIE
COMMUNAUTÉ URBAINE

Communiqué de presse

Jeudi
28 août 2025

Les aménagements réalisés

Cartographie de l'aménagement cyclable réalisé

CONTACT PRESSE : Daniela TERZI · 07 84 51 03 97 · d.terzi@caenlamer.fr · **caenlamer.fr**

Caenlamer
NORMANDIE
COMMUNAUTÉ URBAINE

SÉCURISER LA PRATIQUE DU VÉLO ET RENFORCER LE MAILLAGE CYCLABLE EXISTANT

La réalisation de cette liaison cyclable vient compléter les aménagements cyclables existants entre les deux communes.
Il s'inscrit dans la logique du Plan de Déplacements Urbains (PDU) et du futur PLUi-HM qui vise à développer l'usage du vélo sur le territoire de Caen la mer.

Ce projet s'intègre également dans la philosophie du Schéma cyclable communautaire, en vigueur depuis 2019, puisqu'il participe à la **sécurisation de la pratique du vélo, en offrant une alternative à un axe routier**, où la vitesse de circulation et le trafic automobile sont importants. Aussi, le choix a été fait d'aménager, en priorité, des axes où la circulation est supérieure à 3000 véhicules par jour, avec des limitations de vitesse supérieures ou égales à 50 km/heure.

En complément des aménagements cyclables, ces deux communes bénéficient également du nouveau service Vélolib puisqu'elle disposent chacune d'une station.

LE FINANCEMENT

- Coût : 345 251 € HT.
- Financeur :
  - Etat (30%) dans le cadre du Fonds vert ;
  - Département du Calvados (40%) dans le cadre du contrat de territoire ;
  - Communauté urbaine Caen la mer (20%).

PRÉFET DU CALVADOS
Liberté
Égalité
Fraternité

Calvados
LE DÉPARTEMENT

CONTACT PRESSE : Daniela TERZI · 07 84 51 03 97 · d.terzi@caenlamer.fr · **caenlamer.fr**

Caenlamer
NORMANDIE
COMMUNAUTÉ URBAINE